

02/11/2020

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Weedon, tenue au centre communautaire de Weedon, lundi, le 2 novembre 2020 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Monsieur le maire : Richard Tanguay
Madame la conseillère : Maylis Toulouse
Messieurs les conseillers : Pierre Bergeron
Daniel Sabourin
Eugène Gagné
Daniel Groleau
Denis Rondeau

Tous membres du conseil et formant quorum.

Assiste également à la séance, monsieur Mokhtar Saada, directeur général et secrétaire-trésorier et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

#1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Richard Tanguay, maire, ouvre la séance à 19 h 30. Il présente l'ordre du jour avec l'ajout des points **10.1.6 : Aréna et 10.1.7 : Entente intermunicipale lac Aylmer** et en retirant le point **10.4.1 : Avis de motion – Règlement de contrôle et suivi budgétaire ;**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 et la séance extraordinaire du 14 octobre 2020
4. Rapport des conseillers et du maire
5. Rapport du directeur général
6. Intervention du public (sur tout sujet d'intérêt municipal)
7. Acceptation des salaires et des comptes
8. Correspondances du mois d'octobre 2020
9. Dépôt de l'état comparatif des activités de fonctionnement
10. Résolutions
 - 10.1 Administration
 - 10.1.1 Embauche d'une adjointe administrative
 - 10.1.2 Autorisation de signature protocole FIMEAU
 - 10.1.3 Adoption du calendrier des séances de conseil 2021
 - 10.1.4 Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes
 - 10.1.5 Octroi de contrat pour services professionnels (avocat)
 - 10.1.6 Aréna - **AJOUTÉ**
 - 10.1.7 Entente intermunicipale lac Aylmer - **AJOUTÉ**
 - 10.2 Travaux publics
 - 10.2.1 Octroi du contrat de fourniture d'un camion 10 roues avec équipement de déneigement
 - 10.2.2 Autorisation pour le financement du camion 10 roues
 - 10.2.3 Octroi d'un contrat d'arpentage
 - 10.3 Urbanisme / développement
 - 10.3.1 Demande d'autorisation CPTAQ
 - 10.4 Règlement
 - 10.4.1 ~~Avis de motion – Règlement de contrôle et suivi budgétaire – RETIRÉ~~
11. Divers et affaires nouvelles
12. Information des membres du conseil
13. Période de questions (exclusivement aux sujets à l'ordre du jour)
14. Levée de la séance

#2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-150

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit et est adopté avec **l'ajout des points 10.1.6 : Aréna et 10.1.7 : Entente intermunicipale lac Aylmer et en retirant le point 10.4.1 : Avis de motion : Règlement de contrôle et suivi budgétaire.**

ADOPTÉE

#3 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 OCTOBRE 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2020

CONSIDERANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 ;

CONSIDERANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ce procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-151

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 et que ledit procès-verbal soit et est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

ET

CONSIDERANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 octobre 2020 ;

CONSIDERANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ce procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-152

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Eugène Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 octobre 2020 et que ledit procès-verbal soit et est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

#4 RAPPORT DU MAIRE ET DES MEMBRES DU CONSEIL

Des membres du conseil ;

- Rencontre Corporation des loisirs
- Inauguration du deck hockey
- Centre communautaire de St-Gérard
- Lac à l'épale
- CA Régie des Hameaux
- Comité du Centre culturel (DG et Présidente)
- Comité de gestion du Centre communautaire de Weedon
- Tests d'eau (cours d'eau)
- CA Régie des Rivières
- CA Centre culturel

#5 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

- Étude de caractérisation du lac Vaseux
- Mouvement J'y participe
- Rencontre de planification budgétaire
- Rencontre avec le comité du Centre culturel
- K2Géospatial

#6 QUESTIONS DU PUBLIC (TOUT SUJET MUNICIPAL)

- Location pelle et soumission
- Retarder la décision pour la pelle
- Temps d'utilisation de la niveleuse
- Chemin de la mine ?

#7 ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les fonctionnaires et officiers, en vertu du règlement 2016-044 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doivent préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'ils ont autorisées ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-153

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Eugène Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes payés et à payer dont le montant est **309 045.00 \$** et détaillé comme suit :

Opérations courantes payées	<u>47 570.91 \$</u>
Opérations courantes à payer :	<u>261 474.09 \$</u>
Sous total	309 045.00 \$

Salaires payés : 82 204.74 \$
Grand total : 391 249.74 \$

Que le rapport soit classé sous le numéro 10-2020 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

#8 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La liste de correspondance a été déposée en comité plénier du conseil.

- Aucune information particulière n'est à noter

Par conséquent, le maire, Richard Tanguay fait le dépôt des correspondances du mois d'octobre 2020.

#9 DEPOT DE L'ETAT COMPARATIF DES ACTIVITES DE FONCTIONNEMENT

Monsieur Mokhtar Saada, directeur général, dépose les états comparatifs des activités de fonctionnement à des fins fiscales en date du 30 septembre 2020.

#10 RÉSOLUTIONS

#10.1 ADMINISTRATION

#10.1.1 EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Weedon doit procéder à l'embauche d'une adjointe administrative en support au directeur général et au directeur des loisirs et de la vie communautaire de la municipalité et effectuer d'autres tâches qui lui seront attribuées ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-154 IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil autorise monsieur Mokhtar Saada, directeur général à procéder à l'embauche de madame Isabelle Duguay au poste d'adjointe administrative et ce, à compter du 21 septembre 2020 ;

QUE les dispositions de la convention collective s'appliquent pour l'employée ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au Syndicat des travailleurs et travailleuses de la municipalité de Weedon et au dossier personnel de l'employée.

ADOPTÉE

#10.1.2 AUTORISATION DE SIGNATURE PROTOCOLE FIMEAU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Weedon a récemment obtenu la confirmation d'une aide financière dans le cadre du programme du sous-volet 1.1 du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à la signature du protocole à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-155

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil autorise et désigne monsieur Richard Tanguay, maire, à signer le protocole d'entente FIMEAU avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

ADOPTÉE

#10.1.3 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DE CONSEIL 2021

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-156

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021, lesquelles débiteront à 19h30 ;

Mois	Jour	Mois	Jour
Janvier	11	Juillet	5
Février	1	Août	2
Mars	1	Septembre	7
Avril	6	Octobre	4
Mai	3	Novembre	15
Juin	7	Décembre	6

QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la Loi.

ADOPTÉE

#10.1.4 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

2020-157

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil autorise la fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes, à compter du vendredi, 18 décembre 2020 16h et qu'il réouvre le lundi, 4 janvier 2021 à 8h.

ADOPTÉE

#10.1.5 OCTROI DE CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS (AVOCAT)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Weedon a ponctuellement recours aux services d'avocats pour le règlement de divers dossiers d'aspect juridique ;

CONSIDÉRANT QUE le cabinet d'avocats Cain Lamarre a fait parvenir une offre de services professionnels pour la représentation de la municipalité de Weedon le 17 août dernier ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-158

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre SENCRL à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, et ce, pour un montant de 2475 \$ représentant 15 heures à 165 \$ / heure, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021,

QUE ce montant soit prélevé à même le poste budgétaire no. 02-130-00-419,

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au cabinet Cain Lamarre SENCRL.

ADOPTÉE

#10.1.6 ARÉNA

CONSIDÉRANT QU' au cours de la semaine du 26 octobre, le compresseur servant d'unité de réfrigération à l'aréna a cessé de fonctionner ;

CONSIDÉRANT QUE ce type de compresseur à l'état neuf n'est plus disponible sur le marché ;

CONSIDÉRANT QUE la possibilité de louer un compresseur similaire au coût de 400\$ par mois, plus les frais d'installation de 4000\$ a été envisagée mais aucune garantie de viabilité du compresseur ne peut être obtenue ;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de compresseurs neufs au coût de 55 000\$ était déjà prévu pour l'année 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-159

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Eugène Gagné

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil décide de ne pas entretenir la glace et étudier les solutions de rechange.

ADOPTÉE

#10.1.7 ENTENTE INTERMUNICIPALE LAC AYLMER

CONSIDÉRANT QUE le lac Aylmer et son bassin versant constituent pour la population qui y réside un patrimoine de grande valeur à la fois aux plans écologique, économique, social et culturel ;

CONSIDÉRANT QUE le lac Aylmer et son bassin versant offrent de nombreuses possibilités de développement économique, social, culturel et touristique ;

CONSIDÉRANT QUE les possibilités de développement du lac Aylmer et son bassin versant doivent être considérées et mises en place dans une perspective de développement durable ;

CONSIDÉRANT QUE le développement durable du lac Aylmer et de son bassin versant nécessite une collaboration étroite entre les municipalités qui se partagent ce territoire ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités riveraines du lac Aylmer souhaitent collaborer pour assurer un développement durable de ce milieu, incluant sa protection pour les générations actuelles et futures ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités riveraines du lac Aylmer souhaitent se donner un mécanisme officiel pour favoriser leur collaboration en matière de développement et de protection du lac Aylmer et de son bassin versant ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-160

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil de la municipalité de Weedon, partenaire des municipalités riveraines du lac Aylmer, accepte et désire faire partie de la table de concertation intermunicipale du lac Aylmer ;

QUE le conseil accepte de verser annuellement une somme de deux-mille cinq-cents dollars (2 500\$) payable avant le 31 janvier de chaque année ;

QUE cette somme soit prélevée à même le poste budgétaire # 02-470-00-001.

ADOPTÉE

#10.2 TRAVAUX PUBLICS

#10.2.1 OCTROI DU CONTRAT DE FOURNITURE D'UN CAMION 10 ROUES AVEC ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Weedon a procédé à un appel d'offres public (#2020-03 achat d'un camion dix (10) roues, d'équipement de déneigement et d'une benne 4 saisons pour le service des travaux publics) sur le site de SEAO conformément aux lois en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions concernant cet appel d'offres furent ouvertes, tel que précisé dans le document d'appel d'offres, le 22 octobre à 15h15 ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-161

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Eugène Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QU'une seule soumission a été reçue soit :

Fournisseur	Prix (taxes incluses)
Tardif Diesel	313 700 \$ (taxes exclues)

QUE l'entreprise Tardif Diesel soit retenue pour fournir le matériel selon les critères établis pour un montant de 313 700\$ taxes en sus ;

QUE le financement dudit camion se fera de la façon suivante :

- Versement de 200 000\$ pris à même la réserve financière pour le remplacement des véhicules de voirie #03-610-03-050 ;
- Le solde de 113 700\$ sera financé par crédit-bail dont le terme, le taux d'intérêt et les autres frais seront déterminés lors de l'obtention des résultats de l'appel d'offres sur invitation à cet effet ;

ADOPTÉE

#10.2.2 AUTORISATION POUR LE FINANCEMENT DU CAMION 10 ROUES

CONSIDÉRANT la résolution #2020-161 adoptée par le conseil municipal de Weedon lors de cette présente séance soit le 2 novembre 2020 relativement à l'acceptation de la soumission de Tardif Diesel comme le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant de 313 700\$ excluant les taxes pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec équipement de déneigement ;

CONSIDÉRANT QUE cette dite résolution comporte aussi le mode de financement demandé par le conseil municipal soit un versement de 200 000\$ pris à même la réserve financière prévue pour le remplacement des véhicules de voirie et un financement en crédit-bail pour le solde de 131 700\$ dont les modalités seront déterminées dans l'appel d'offres sur invitation à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-162

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil autorise monsieur Mokhtar Saada, directeur général à procéder à un appel d'offres sur invitation en vue d'obtenir des soumissions pour un financement en crédit-bail selon les critères suivants :

- Un montant de 113 700\$ plus taxes ;
- Les termes demandés sont :
 - A. 60 mois avec option d'achat de 1.00\$
 - B. 84 mois avec option d'achat de 1.00\$
 - C. 120 mois avec option d'achat de 1.00\$
- Un taux d'intérêts fixes

ADOPTÉE

#10.2.3 OCTROI D'UN CONTRAT D'ARPENTAGE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a lancé un appel d'offres sur invitation afin de conclure un contrat de services pour la réalisation d'un levé topographique pour les tronçons WC-33, WC-22.2 et WC-19 de la municipalité de Weedon ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions concernant cet appel d'offres furent ouvertes, tel que précisé dans le document d'appel d'offres, le 15 octobre à 15h15 ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-163

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QU'une seule soumission a été reçue soit :

Fournisseur	Prix (taxes incluses)
Groupe HBG arpenteurs-géomètres	3950 \$ (taxes exclues)

QUE l'entreprise Groupe HBG arpenteurs-géomètres soit retenue pour réaliser un levé topographique pour les tronçons WC-33, WC-22.2 et WC-19 de la municipalité de Weedon ;

QUE ces travaux soient terminés pour le 30 novembre 2020 ;

QUE cette somme soit prélevée à même le poste budgétaire # 02-412-00-444.

ADOPTÉE

#10.3 URBANISME / DÉVELOPPEMENT

#10.3.1 DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ

Avant de procéder au point suivant, Monsieur Richard Tanguay se retire.

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Coureur Rigolo est propriétaire du lot 3 472 234 ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Richard Tanguay est le demandeur ;

CONSIDÉRANT QUE la demande à une fin autre que l'agriculture vise l'implantation d'un camping rustique sans service sur le lot 3 472 234 ;

CONSIDÉRANT QUE dans la zone RU-1, l'usage récréation et loisir (R-2) autorisant les campings rustique est permis ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie visée par la demande est de 9.1603 hectares ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux règlements municipaux ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-164

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil recommande à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec d'accepter la demande permettant l'exploitation d'un camping rustique sans service sur le lot 3 472 234 d'une superficie de 9,1603 hectares.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à Nicolas Blouin, inspecteur municipal.

ADOPTÉE

#10.4 RÈGLEMENT

#10.4.1 RÈGLEMENT DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

Ce point est retiré

#11 DIVERS ET AFFAIRES NOUVELLES

- Ouverture de la patinoire St-Gérard et activités
- Activités COGESAF
- AGA Comité culturel 18 novembre

#12 INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL

- Aucune information pour ce point

#13 PÉRIODE DE QUESTIONS

- Achat de camion

#14 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2020-165 À 21 h 10, madame Maylis Toulouse propose la levée de cette séance ordinaire.

Richard Tanguay,
Maire

Mokhtar Saada
Directeur général et secrétaire-
trésorier

ⁱ Une copie de la résolution # 2020-154 a été mise au dossier de l'employé.